

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 février 2012**

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS Marie-Jeanne PITET.

Absents : Yves REYNAUD excusé ; Valérie ARBEL ;

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne PITET

Compte rendu de la séance précédente : sans observation

### Compte administratif 2011

Sous la présidence de monsieur PARISOT René, et après présentation par le maire, le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif des budgets 2011 pour la comptabilité M14 et M 49 (assainissement), qui se résument :

M 14 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL

Résultats reportés		78 432.21		43 826.74		122 258.95
Opérations de l'exercice	186 976.33	209 677.49	136 448.55	23 271.73	323 424.88	232 949.22
<b>TOTAUX</b>	186 976.33	288 109.70	136 448.55	67 098.47	323 424.88	355 208.17
Résultats de clôture		101 133.37	69 350.08			31 783.29
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		101 133.37	69 350.08			31 783.29

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

## COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		56 981.22		23 049.70		80 030.92
Opérations de l'exercice	47 974.77	42 679.07	21 325.37	23 939.00	69 300.14	66 618.07
<b>TOTAUX</b>	47 974.77	99 660.29	21 325.37	46 988.70	69 300.14	146 647.99
Résultats de clôture		51 685.52		25 663.33		77 348.85
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		51 685.52		25 663 ,33		77 348.85

**Affectation du résultat de l'exercice 2011, budget M 14**

Le Maire expose au conseil municipal que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 78 432,21 euros, que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 101 133,37 euros, alors l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 22 701,16 euros. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068: 69 350,08 euros
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 31 783,29 euros.

**Affectation du résultat de l'exercice 2011, budget M 49**

Le Maire expose au conseil municipal que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 56 981,22 euros, que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 51 685,52 euros alors l'exercice 2011 a généré un déficit de fonctionnement de 5 295,70 euros. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter ce résultat au compte R002 : 51 685,52 euros

**Comptes de gestion :** les comptes de gestion n'étant pas arrivés de la Trésorerie, cette question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

**Réalisation d'un emprunt budget M 14, exercice 2012**

Le conseil municipal après délibération, vu la délibération du 20 décembre 2011 concernant l'acquisition de la propriété cadastrée AA 68, sur proposition du maire qui a consulté plusieurs banques, décide par 7 voix pour et 1 contre (M.J. PITET), de contracter un emprunt de 110 000 € pour financer cet achat, sur une durée de 15 ans, auprès de la Banque Populaire de Franche Comté, au taux de 4,95 %, avec échéances annuelles dont la première n'interviendra qu'en mai 2013, et donne pouvoir au maire pour signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

**Prorogation délai ordre de service travaux zone La Croix**

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité des membres présents décide de prolonger la durée de réalisation des travaux de la zone La Croix réalisés par l'entreprise RUSTHUL, afin de permettre la réalisation et le paiement des finitions de voiries qui ont été différées. L'ordre de service ayant été signé le 11/08/2011 pour une durée de quatre semaines (délais d'exécution des prestations ordonnées) est modifié jusqu'au 31 août 2012.

D'autre part le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer le solde des travaux réalisés par l'entreprise RUSTHUL, d'un montant de 708,33 € TTC, ces travaux ayant été réalisés hors la durée initiale de 4 semaines.

### **Facture travaux extension réseau eau zone La Croix**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de la part communale facturée par le Syndicat des eaux Arbois Poligny pour les travaux d'extension du réseau d'eau de l'Impasse La Croix, d'un montant de 12 539,20 € TTC.

### **Facture travaux logement communaux**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la facture de l'entreprise MOLIN pour des travaux à réaliser dans les logements communaux du bâtiment de la mairie d'un montant de 1126,10 € TTC.

### **Déclaration station d'épuration**

Les résultats de l'étude seront envoyés au service de l'eau, des risques de l'environnement et de la forêt.

### **Diguette**

Le maire donne lecture du compte rendu de la communauté de communes concernant la réunion avec les propriétaires riverains. Le projet est refusé par certains propriétaires qui n'ont pas donné l'autorisation pour entrer sur leur propriété.

### **Subvention à la coopérative scolaire de l'école Saint Just d'Arbois, primaire et maternelle, arbre de Noël 2011.**

Le conseil municipal par 6 voix pour et 2 contre, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire et maternelle Saint Just d'Arbois, une subvention de 13 € par enfant, pour l'arbre de Noël 2011

**Convention SIDEC** : cette question sera revue ultérieurement.

### **ONF : Programme de travaux en forêt**

Le conseil ne donne pas un avis favorable au programme de travaux présenté par l'ONF.

### **Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2012**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2012, les destinations suivantes :

#### 1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

	en bloc sur pied	en futaie affouagère	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux					
Feuillus		Parcelles n°20 et 29a, 26 a et 27 a sur pied			

- **ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT**

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

#### 2. VENTE DE GRE A GRE

##### 2.1. Chablis

Décision finale relative au mode de vente à prendre, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis.

## 2.2. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### 3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après:

Perches, brins et petits bois de diamètre inférieur ou égal à 35 cm + houppiers des futaies affouagères

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	20, 26a, 27a et 29a		

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : René PARISOT, Valérie DEPIERRE, Valérie ARBEL.

### **Communauté de communes Arbois, vignes et Villages Pays de Louis Pasteur,**

#### **Prise de compétence « ZAC de l'Ethole »**

Etant précisé par le maire que la Communauté de Communes a souhaité retenir la ZAC « zone d'Aménagement Concerté » comme mode d'aménagement de la zone d'activités de l'Ethole à Arbois, le conseil municipal de Villette-les-Arbois, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de modifier ainsi les statuts de la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur :

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2 - Aménagement de l'espace communautaire

##### Ajout de la disposition suivante :

« création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire comprenant l'opération de la ZAC de l'Ethole à Arbois ».

#### **Course cycliste :**

- 1) le prix des 3 communes aura lieu le 24 mars prochain. Le conseil donne son accord pour offrir une coupe, des lots, il faut également trouver des personnes pour assurer la sécurité.
- 2) Une demande d'hébergement est faite par le centre ados de la ville de Saint Claude pour assurer l'hébergement des vététistes la nuit du 25 avril. Le conseil ne donne pas une suite favorable pour des raisons de sécurité.

#### **Informations :**

Transports scolaires : le conseil général demande si de modifications de transports scolaires sont nécessaires pour la prochaine année scolaire. Rien pour ce qui concerne Villette d'après le conseil municipal.

Souvenir français : remerciement pour la subvention accordée en 2011. Le maire rappelle que cette subvention a été accordée pour éviter la quête de la Toussaint.

#### Contrat gaz maison cadastrée AA 68 18 grande Rue (maison Chuard)

Le conseil municipal par 7 voix pour et 1 contre donne pouvoir au maire pour signer le contrat de gaz avec GDF, pour la maison cadastrée AA 68, 18 Grande rue.

Voitures « tampon » : le conseil municipal demande au maire d'envoyer un courrier aux propriétaires de deux véhicules « tampon » (parking mairie et parking église) afin qu'ils fassent le nécessaire pour enlever ces véhicules qui sont en permanence stationnés sur le domaine public.

Terrain jouxtant le lagunage (terrain Bruet) : à la connaissance du maire le terrain est toujours propriété de la SAFER qui le met à la disposition d'un agriculteur, le maire sollicitera une réunion tripartite afin de déterminer les cessions possibles.

Location jardin : monsieur GRAS Daniel est demandeur pour louer le jardin lieu-dit « Verger Christophe » cadastrée AA 172, d'une superficie de 4,54 ares. Le conseil municipal donne son accord et le pouvoir au maire pour signer la convention de location.

Carte communale : Suite aux dernières réunions sur le sujet Valérie DEPIERRE souhaite faire un compte rendu est demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui aura lieu le mardi 27 mars 2012 à 20 heures.

La secrétaire de séance,  
M.J. PITET

Le maire,  
P. BERNARD